

# ORGANISATION JURIDIQUE DES SANCTUAIRES

En 1862, conformément au souhait exprimé par la Vierge Marie, Mgr Bertrand-Sévère Laurence propose de bâtir un sanctuaire sur le terrain de la Grotte alors devenu propriété du diocèse de Tarbes. À partir de 1866, les « chapelles » édifiées sont confiées aux Missionnaires de l'Immaculée Conception avec, à leur tête, le Père Rémi Sempé.

La loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 oblige le diocèse à céder le domaine pour une partie à la ville et pour l'autre à une œuvre de bienfaisance. En 1941, par décision du maréchal Pétain, le domaine de la Grotte est restitué au diocèse. Mgr Georges Choquet décide alors, en accord avec le conseil d'administration de l'Association Diocésaine de Tarbes et Lourdes, de confier les biens de l'Œuvre de la Grotte à l'Association Massalbienne sous la forme d'un bail emphytéotique de 90 ans.

À la suite de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, l'organisation juridique des Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes est complètement repensée. Les Sanctuaires sont actuellement revenus à la situation d'origine, à savoir la propriété du diocèse de Tarbes et Lourdes. En ramenant dans l'Association Diocésaine l'ensemble des biens immobiliers, la gestion a été grandement simplifiée.

## L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE TARBES ET LOURDES

Dans le cadre de son établissement de Lourdes, l'Association s'occupe uniquement des activités culturelles. Son budget d'environ 19 millions d'euros et ses recettes sont essentiellement constitués par les offrandes (quêtes, cierges, troncs), les dons et legs.

Toutes les autres activités sont réparties dans quatre structures :

ASSOCIATION  
AVE MARIA

SARL DU  
SANCTUAIRE

EUURL BASILIQUE  
DU ROSAIRE

ASSOCIATION  
PATRIMOINE

- L'Association Ave Maria, créée en 1974, gère l'hébergement et la restauration des jeunes au Village des Jeunes, des bénévoles des hospitalités d'accompagnement, et la restauration des malades à l'Accueil Notre-Dame. Son chiffre d'affaires est de 4 millions d'euros.

- La SARL du Sanctuaire, créée en 1996, s'occupe de l'hébergement des malades dans les Accueils de malades. Son chiffre d'affaires est d'environ 3 millions d'euros.

- L'EUURL Basilique du Rosaire, créée en 2000 regroupe les activités commerciales (Librairie, revue Lourdes Magazine, NDL Éditions, service Informatique, diverses conventions, médailles, cinéma Bernadette et audioguides). Son chiffre d'affaires est de 4,5 millions d'euros.



## REPÈRES

■ Bien que les Sanctuaires soient un lieu atypique, les différentes sociétés qui les composent, obéissent aux mêmes règles juridiques, fiscales et sociales que toute entreprise.

■ Toutes structures confondues, les charges salariales, qui représentent près de 50 % des coûts de fonctionnement des Sanctuaires, concernent 296 permanents et 156 saisonniers présents de mars à octobre au moment de la saison des pèlerinages.

## CONTACT PRESSE

Service Communication  
Tél : +33(0)5 62 42 78 01  
Fax: +33(0)5 62 42 89 51  
Courriel : [presse@lourdes-france.com](mailto:presse@lourdes-france.com)

# QUI TRAVAILLE AUX SANCTUAIRES DE LOURDES ?

Lourdes vit par la Vierge Marie et par Bernadette. Elle vit par ceux qui viennent en pèlerins ou en visiteurs : chacun d'eux apporte quelque-chose par sa présence, si elle est respectueuse et attentive. Mais, Lourdes a besoin aussi de personnes qui y travaillent.

## LE RECTEUR

Nommé par l'évêque de Tarbes et Lourdes, le recteur a la responsabilité des Sanctuaires. Un peu comme un curé a la responsabilité de sa paroisse. Aucun aspect de la vie des Sanctuaires ne peut lui être indifférent mais il doit surtout chercher comment le Message de Lourdes, la grâce de Lourdes, doit être offerte aux hommes d'aujourd'hui. Actuellement, le recteur est le Père Horacio Brito, supérieur général des Missionnaires de l'Immaculée Conception (« Pères de Garaison »).

## LES CHAPELAINS

« Chapelain » est le nom donné aux prêtres qui exercent leur ministère aux Sanctuaires. Ils viennent de différents pays pour pouvoir accueillir les pèlerins dans les six langues constamment pratiquées à Lourdes : le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'allemand et le néerlandais. Des chapelains auxiliaires viennent les aider, pendant quelques semaines, en particulier pour le ministère de la confession.

## LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Parmi les chapelains-prêtres, bon nombre sont des religieux, notamment des Oblats de Marie Immaculée. Mais, des Frères et des Sœurs servent aussi aux Sanctuaires pour la prière et pour diverses tâches : Frères de Ploërmel, Sœurs de la Charité de Nevers (la congrégation de Bernadette), Sœurs de Saint Joseph de Tarbes, Filles de l'Église (italiennes), Sœurs de Saint Joseph de Saint Marc, Sœurs de la Très Sainte Vierge Immaculée de Lourdes. Les Sœurs de Saint-Frai s'occupent du plus ancien Accueil de malades, aujourd'hui complètement reconstruit.

## LE PERSONNEL LAÏC

Sous la direction d'un responsable qui agit en étroite collaboration avec le recteur, le personnel laïc compte environ 400 personnes, dont moins d'un quart sont des saisonniers. Les employés les plus visibles sont les gardes : à l'intérieur des Sanctuaires, c'est à nous d'assurer l'ordre et la sécurité. Mais, la plupart des salariés sont "invisibles" pour le pèlerin ou le visiteur. On estime qu'une quarantaine de métiers sont exercés dans les Sanctuaires. La plupart des salariés sont des hommes et des femmes de la région, très attachés à Lourdes.

## REPÈRES

■ En 2009 :  
296 salariés permanents  
156 saisonniers

■ 40 corps de métiers se  
divisent en 4 familles :

SERVICES  
D'ACCUEIL

SERVICES  
ADMINISTRATIFS

SERVICES  
PASTORAUX

SERVICES  
TECHNIQUES

## CONTACT PRESSE

Service Communication  
Tél : +33(0)5 62 42 78 01  
Fax : +33(0)5 62 42 89 51  
Courriel : [presse@lourdes-france.com](mailto:presse@lourdes-france.com)



# BUDGET 2009



## RECETTES

ASSOCIATION DIOCESAINE	19.17 M€ (dont 16.68 M€ d'offrandes)
AVE MARIA	4.40 M€
SARL DU SANCTUAIRE	2.76 M€
EURL BASILIQUE DU ROSAIRE	5.31 M€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>31.64 M€</b>



## DEPENSES DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE

CHARGES SALARIALES	9.43 M€, soit 49.61%
ACHATS	2.04 M€, soit 10.73%
FRAIS GÉNÉRAUX	3.77 M€, soit 19.83%
FRAIS FINANCIERS	0.33 M€, soit 1.74%
AMORTISSEMENTS	1.92 M€, soit 10.10%
SUBVENTIONS	0.78 M€, soit 4.10%
AUTRES	0.74 M€, soit 3.89%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>19.01 M€</b>



## CONTACT PRESSE

Service Communication  
Tél : +33(0)5 62 42 78 01  
Fax: +33(0)5 62 42 89 51  
Courriel : [presse@lourdes-france.com](mailto:presse@lourdes-france.com)